

# FORMULAIRE DE CRÉATION DE LA CARTE DE COVOITURAGE GRAND CHAMBÉRY



Dans le cadre de votre inscription au service de covoiturage de Grand Chambéry réservé aux personnes âgées de 15 ans révolus, veuillez compléter ce formulaire et joindre les pièces justificatives demandées.

## L'ABONNÉ

Mme  M. Nom Prénom <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ Date de naissance <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ Ville <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

Tél fixe : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Ligne(s) du réseau Synchro Bus empruntées : \_\_\_\_\_ (plus d'informations sur [www.synchro-bus.fr](http://www.synchro-bus.fr))

Employeur : \_\_\_\_\_

Parrainé par (nom/prénom/n° de carte covoiturage) : \_\_\_\_\_

## LES OFFRES COVOITURAGE *Plusieurs choix possibles, à cocher*

- La carte de covoiturage Grand Chambéry
- 6 voyages « SOLO » Synchro Bus offerts
- Je souhaite créer gratuitement ma carte OÙRA! (d'une valeur de 5€) ou  j'ai déjà une carte OÙRA!, numéro : \_\_\_\_\_
- Un accompagnement personnalisé pour présenter le service par téléphone ou en face à face
- J'ai besoin d'un autocollant covoiturage pour identifier mon véhicule

😊 Carte OÙRA! et voyages offerts selon offre commerciale en vigueur.

## LES PIÈCES À JOINDRE ET À RETOURNER

Envoi par mail à [covoiturage@agence-ecomobilite.fr](mailto:covoiturage@agence-ecomobilite.fr) (en scannant ce document et les pièces à joindre) ou  
Par courrier à Grand Chambéry – Service de covoiturage – 106 allée des Blachères – CS 82618 - 73026 CHAMBÉRY Cedex

- Photo d'identité récente de l'abonné (format 45x35mm) avec nom et prénom au dos
  - Photocopie recto verso d'une pièce d'identité de l'abonné et de son représentant légal si l'abonné est mineur  
*(Pour les mineurs qui ne détiennent pas de pièce d'identité, possibilité de joindre une photocopie du livret de famille en remplacement de celle-ci.)*
  - Pour bénéficier de tarifs réduits sur les voyages que vous chargerez ensuite sur votre carte OÙRA! (photocopie) : certificat de scolarité, carte d'étudiant, attestation de Pôle Emploi de moins de 3 mois, attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois avec le nom des ayants droits (résident de Grand Chambéry)
- 
- Je souhaite être informé des actualités et du fonctionnement du dispositif de covoiturage par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et Grand Chambéry.
  - J'accepte de recevoir des informations et des offres de la part de Synchro Bus et de OÙRA! (information trafic, offres promotionnelles, etc). Synchro Bus s'engage à ne pas divulguer vos données personnelles.
  - Je déclare autoriser Synchro Bus, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et Grand Chambéry à conserver la photo de l'abonné dans ses fichiers informatiques.
  - Je déclare avoir connaissance des termes des conditions générales de vente de la carte OÙRA! disponibles sur internet et à l'agence commerciale Synchro Bus et je m'engage à m'y conformer.
  - Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande de création de carte OÙRA!.
  - J'ai pris connaissance de la Charte de covoiturage de Grand Chambéry et en accepte les clauses.

<sup>(1)</sup> Données obligatoires

Les informations sont collectées par Synchro Bus, responsable des traitements qui ont pour finalité la gestion des données billettiques, la gestion commerciale ainsi que pour la gestion des opérations de contrôle des titres de transport dans le cadre de ces applications. Vous disposez des droits d'accès et de rectification aux données vous concernant selon les modalités précisées dans les conditions générales de la carte OÙRA! et conformément aux préconisations de la CNIL. Synchro Bus reste le seul destinataire des informations. Sur simple demande écrite, l'intéressé peut avoir accès aux informations ou les corriger.

Signature de l'abonné ou de son représentant légal pour les mineurs

Signature des mineurs âgés de 15 ans révolus pour l'acceptation de la Charte de covoiturage

### Partie réservée à Synchro Bus

Demande création de la carte OÙRA!

Numéro de la carte de covoiturage : .....

Date de traitement : .....

Numéro de la carte OÙRA! : .....

Par : .....

## QUESTIONNAIRE COVOITURAGE

Soucieux de faire évoluer notre dispositif, nous vous remercions de bien vouloir nous accorder quelques minutes pour renseigner ce questionnaire.

Il nous permettra de suivre au plus près les attentes et les pratiques.



### Votre pratique du covoiturage ou de l'autostop (avant votre inscription)

Avez-vous déjà pratiqué le covoiturage ?  oui  non

Si oui, en tant que :

passager uniquement  conducteur uniquement  passager et conducteur

Et dans quelles circonstances ?

.....  
.....

Avez-vous déjà testé l'autostop depuis votre commune ?  oui  non

### Votre pratique du service de covoiturage de proximité (après votre inscription)

Quelles sont vos motivations pour covoiturer ?

Si plusieurs réponses possibles, classez du plus au moins important (de 1 à ...)

convivialité  économie  environnement  gain de temps

autres, précisez : .....

Comment réalisez-vous vos trajets que vous faites aujourd'hui en covoiturage ?

en voiture, seul  en autostop  
 en transports en commun  en vélo à assistance électrique

Principal usage envisagé :

Si plusieurs réponses possibles, classez du plus au moins important (de 1 à ...)

domicile/travail  domicile/école-étude  loisirs  achats

autres, précisez : .....

**Périodicité d'usage envisagée :**

- plusieurs fois/semaine       1 fois/semaine       1 fois/15 jours  
 1 fois/mois       quelques fois/an

**Mode d'utilisation envisagé :**

- Passager :       Jamais       De temps en temps       Le plus souvent       Toujours  
Conducteur :       Jamais       De temps en temps       Le plus souvent       Toujours

**Comment avez-vous connu le service de covoiturage ?**

- courrier       presse       internet  
 mairie       bouche à oreille       animation  
 autres, précisez : .....

**Accepteriez-vous de devenir ambassadeur du dispositif ?**       oui       non

**Si oui, de quelle façon :**

- en en parlant à vos voisins  
 en en parlant aux membres de votre club / association  
 en accompagnant des personnes qui souhaiteraient essayer  
 en aidant des personnes à s'inscrire au dispositif  
 autrement, précisez : .....

***Pour mieux vous connaître***

---

**Age :** .....ans      **Sexe :**  Homme       Femme

**Commune de résidence :** .....

**Nom <sup>(1)</sup> :** .....

**Prénom<sup>(1)</sup> :** .....

Pour les actifs :

**Commune de travail :** .....

**Nom de l'employeur <sup>(1)</sup> :** .....

**Y-a-t' il un Plan de Mobilité Entreprise/Administration <sup>(1)</sup> ?**       oui       non       ne sait pas

<sup>(1)</sup> Mention facultative, mais utile pour connaître les personnes prêtes à devenir ambassadeurs



## Préambule

Le covoiturage est défini comme « l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectué à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte » (article L. 3132-1 du Code des transports).

La mise en relation entre covoitureurs (conducteur et passager(s)) peut se faire :

- De manière organisée, par l'intermédiaire du site et de l'application de covoiturage de la Région Auvergne Rhône Alpes : « Mov ici » ou « Blablacar Daily »
- De manière spontanée, sur le terrain, aux points d'arrêt équipés de bornes de covoiturage du service « Covoiturage spontané de Grand Chambéry », mis en place par Grand Chambéry.

## 1. Objet de la charte

La présente charte a pour objet de définir les conditions dans lesquelles chaque covoitureur s'engage à pratiquer le service de covoiturage « Covoiturage spontané de Grand Chambéry ».

Chaque covoitureur accepte, en s'identifiant sur le site et en signant la présente charte, de respecter les règles de bonne conduite qu'elle instaure.

La signature de la charte est ouverte à tous, à l'exclusion des mineurs de moins de 15 ans révolus.

Les covoitureurs acceptent de fournir les informations personnelles suivantes exactes : nom, prénom et adresse.

L'identification du covoitureur lui permet de recevoir gratuitement la carte « covoitureurs de Grand Chambéry ».

## 2. Engagements des covoitureurs

### 3.1 Engagements du conducteur et du passager :

Le conducteur et le passager doivent respecter les règles suivantes, dont la liste n'est pas limitative :

- La confiance, la solidarité et le respect sont les principes fondamentaux du fonctionnement du service « Covoiturage spontané de Grand Chambéry ».
- Conducteurs et passagers adoptent une attitude courtoise et polie,
- Avant de débiter le trajet, le conducteur et le(s) passager(s) présentent leur carte « Covoiturage spontané de Grand Chambéry ». Ils sont toujours libres d'accepter ou non le covoiturage (doute, manque de temps...),

- Si le(s) passagers(s) est (sont) des mineurs, le conducteur doit s'assurer qu'il(s) détiennent une carte « Covoiturage spontané de Grand Chambéry »'ADO. Les mineurs doivent s'installer sur la banquette arrière, munis d'une ceinture de sécurité,
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'avant comme à l'arrière
- Le conducteur comme le(s) passager(s) doivent être en état de faire le trajet. Ils ne doivent en aucun cas faire courir de risques à leurs compagnons de route. Le conducteur comme le(s) passager(s) s'engagent à ne pas être sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments psychotropes ou toute autre substance illicite durant le trajet,
- Le transport de matières dangereuses ou illicites ou d'un animal de nature à gêner la conduite et la concentration du conducteur, sont interdits.
- Le trajet s'effectue dans le cadre d'un déplacement effectué par le conducteur pour son propre compte.

### 3.2 Engagements du conducteur :

Le conducteur doit respecter les règles suivantes, dont la liste n'est pas limitative :

- Disposer d'un permis de conduire valide,
- Utiliser un véhicule de tourisme en parfait état de fonctionnement, à l'exclusion de tout véhicule dit « sans permis », disposant de ceintures de sécurité sur les sièges proposés aux passagers, et entretenu conformément aux usages et aux dispositions législatives et réglementaires applicables,
- Présenter son permis de conduire, son assurance responsabilité civile obligatoire, ainsi que sa carte grise au passager, si ce dernier en fait la demande,
- Respecter le code de la route, notamment les limitations de vitesse et ne pas gêner la circulation lors des arrêts,
- Placer sur son pare-brise l'attestation de son appartenance à la communauté des signataires de la Charte Covoiturage spontané de Grand Chambéry, qu'il reçoit lors de son inscription,
- S'arrêter en sécurité pour prendre en charge un passager à un arrêt « Covoiturage spontané de Grand Chambéry » et le déposer au plus proche de la destination convenue dans un espace également sécurisé.

### 3.3 Engagements du passager :

Le passager doit respecter les règles suivantes, dont la liste n'est pas limitative :

- Respecter la propreté et l'intégrité du véhicule dans lequel il est transporté,
- Communiquer à tout conducteur qui lui en fait la demande, sa carte d'identité ou tout document de nature à attester de son identité.

La liste n'est pas limitative.

## **3. Partage des frais**

Une participation aux frais, par le (ou les) passager(s), n'est pas imposée.

Dans tous les cas, le conducteur ne peut retirer ni salaire, ni bénéfice du covoiturage. Le non-respect de cette règle est susceptible de placer le conducteur en infraction vis-à-vis de l'administration fiscale et de sa compagnie d'assurance.

## **4. Les mineurs**

Le service Covoiturage spontané de Grand Chambéry n'est ouvert qu'aux mineurs de plus de 15 ans révolus. Le covoiturage des mineurs est placé sous la responsabilité totale et entière des parents ou tuteurs légaux. Dans le cas où les parents acceptent que le mineur participe à « Covoiturage spontané de Grand Chambéry », ils s'engagent à remplir et co-signer cette charte. Le mineur présentera sa carte « Covoiturage spontané de Grand Chambéry »'ADO.

Il appartient aux parents d'évaluer la capacité de leur enfant à se déplacer avec « Covoiturage spontané de Grand Chambéry ».

## **5. Assurance**

Tout conducteur, propriétaire de véhicule terrestre à moteur, doit souscrire une garantie obligatoire de Responsabilité Civile prenant en charge les passagers en cas d'accident.

Il doit s'assurer que cette assurance de responsabilité civile obligatoire ne contient aucune clause restrictive qui pourrait empêcher la pratique du covoiturage et la couverture du (des) passager(s). Le conducteur doit informer sa compagnie d'assurance qu'il pratique le covoiturage.

Si le conducteur laisse un passager conduire, il doit au préalable vérifier l'aptitude de ce dernier à conduire (permis) et avoir la certitude que son assurance accepte la conduite d'un tiers, éventuellement jeune conducteur et dans quelles conditions. Il est indispensable de se renseigner auprès de son assurance.

Par ailleurs, s'il s'agit d'un déplacement « domicile-travail », conducteur et passager sont couverts au titre de l'accident de trajet, c'est à dire qu'il donne accès aux mêmes droits qu'un accident du travail.

Le régime assurantiel domicile-travail de droit commun couvre aussi les détours raisonnables effectués pour passer prendre ou déposer des passagers. Il doit pouvoir être prouvé que le conducteur était sur son chemin du travail et qu'il a juste réalisé un détour pour son passager.

## **6. Responsabilités**

Les covoitureurs reconnaissent agir sous leur seule et entière responsabilité.

Grand Chambéry n'est pas responsable de l'organisation et des accords entre covoitureurs. Elle intervient uniquement en tant que tiers facilitateur des mises en relation entre particuliers, par la mise en place de points d'arrêt équipés de bornes de covoiturage.

Grand Chambéry ne peut en aucun cas être recherchée en responsabilité pour tout sinistre ou dommage direct ou indirect, aux personnes et aux biens, pouvant survenir au cours d'un trajet (accident, vol, perte d'objets, etc...) ou, de manière générale, en conséquence de l'utilisation du service de covoiturage ou de la pratique du covoiturage.

## **7. Traitement des données**

Vos données personnelles seront utilisées pour les seuls besoins du suivi du service de covoiturage spontané mis en place par Grand Chambéry.

Il est possible que les covoitureurs soient contactés par une personne prestataire pour l'évaluation du dispositif. Vous restez libre de répondre ou non à cette sollicitation.

Vos données personnelles sont traitées par Grand Chambéry, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc ou le prestataire, dans le but de connaître les pratiques de covoiturage.

Ces données sont conservées pendant dix ans, par Grand Chambéry et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc. Conformément au règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits, en justifiant de votre identité, en adressant votre demande par e-mail : [dpd@grandchambery.fr](mailto:dpd@grandchambery.fr) ou par courrier postal : Grand Chambéry - Délégué à la Protection des Données personnelles - 106, allée des Blachères – CS82618 - 73026 CHAMBERY.

## **8. Renseignements, aide**

Pour toutes demandes de renseignements ou pour signaler un problème, faire un témoignage sur le service « Covoiturage spontané de Grand Chambéry » au 04 79 68 73 73 ou en écrivant à [info@mobilconseils.fr](mailto:info@mobilconseils.fr).

## **9. Acceptation de la Charte « Covoiturage spontané de Grand Chambéry »**

La demande d'inscription au service de covoiturage spontané, via le formulaire de demande de carte de covoitreur, suppose l'acceptation pleine et entière des dispositions de la présente charte.

Pour les mineurs de plus de 15 ans révolus, la signature des parents ou des tuteurs légaux sera demandée sur le formulaire de demande de carte de covoiturage spontané.

Grand Chambéry se réserve le droit de modifier cette charte, ou d'y mettre fin, et informera alors, le cas échéant, tous les covoituteurs inscrits.